

Le mot de Daniel Turp



12 décembre 2011
(N° 2011-46)



NATIONS UNIES
CONFÉRENCE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE 2011
DURBAN, AFRIQUE DU SUD

En ces lendemains de la 17^e Conférence des parties à la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique et la réunion des parties du protocole de Kyoto, je me réjouis de l'adoption de la **Plateforme de Durban pour une action améliorée** (*Durban Platform for Enhanced Action*). Adoptée le 11 décembre 2011 et après une prolongation de la Conférence de Durban (COP 17), cette plateforme prend la forme d'une série de décisions et d'instruments ouvrant la voie à un accord destiné à s'appliquer de façon globale. Une décision de la conférence prévoit qu'une deuxième période d'engagement du *Protocole de Kyoto* s'ouvrira le 1^{er} janvier 2013 et s'étendra sur une cinq (5) ans. Aux fins de la mise en œuvre de cette décision, la *Plateforme de Durban* lance un processus visant à l'adoption d'un protocole, instrument juridique ou résultat juridique (*protocol, legal instrument or legal outcome*) doté d'une force obligatoire dans le cadre de la *Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique* et applicable aux 195 parties (194 États et l'Union européenne). La conférence a également institué un groupe de travail ad hoc dont les travaux devront commencer durant la première moitié de l'année 2012 et se terminer au plus tard en 2015 de façon à ce que le protocole, instrument juridique ou résultat juridique puisse être adopté à la 21^e conférence des Parties et prendre effet à compter de 2020. La *Plateforme de Durban* permettra également la mise en œuvre des décisions prises à Cancun et assurera notamment la mise en place du fonds vert pour le climat qui sera alimenté par une contribution 100 milliards de dollars par an promis par les pays développés pour aider les pays en développement dans leur action contre le changement climatique et ses effets.

Le **gouvernement du Canada** a soufflé le froid et le chaud durant la Conférence de Durban et cela se reflète d'ailleurs dans une [déclaration prononcée à l'issue de la Conférence](#). Ainsi, le ministre de l'Environnement du Canada a constaté que « [l]a plateforme de Durban établit un processus portant sur la négociation d'un nouveau traité sur les changements climatiques qui prévoirait des engagements contraignants de la part de tous les grands émetteurs ». Il a ajouté qu'il croyait que « [c]es négociations seront ardues, mais nous sommes raisonnablement optimistes que nous obtiendrons un nouvel accord d'ici 2015 ». Rappelant les objections du Canada à l'égard du *Protocole de Kyoto*, il a également déclaré : « Nous voulons à tout prix éviter une autre alliance à l'instar du Protocole de Kyoto. Ce protocole n'était pas efficace et ne convenait pas au Canada. Le gouvernement qui nous a précédés n'aurait pas dû le ratifier ». Tout en affirmant que « [l]a plateforme de Durban constitue un cadre juste et équilibré aux fins d'une action responsable et efficace de la même nature que les accords de Cancun, adoptés à la 16^e Conférence des Parties et découlant de l'Accord de Copenhague », il rappelle que « [l]e Canada a clairement déclaré que nous ne prendrons aucun engagement pour la seconde phase du Protocole de Kyoto. De plus, nous n'affecterons aucune ressource limitée pour capitaliser le nouveau fonds vert pour le climat - que prévoit l'accord de Durban - tant que les grands émetteurs n'auront pas tous accepté les cibles de réduction juridiquement contraignantes et la déclaration transparente de leur inventaire des gaz à effet de serre ».

Le **gouvernement du Québec** n'a guère réagi, voire n'a aucunement réagi à ce jour aux résultats de la Conférence de Durban. Le ministre de l'Environnement, du développement durable et des Parcs, qui avait

renoncé à faire partie de la délégation canadienne, n'a émis aucun communiqué présentant la position du Québec sur la Plateforme de Durban pour une action améliorée.

La **Délégation de la jeunesse du Québec** qui était bien présente à Durban a fait connaître ses réactions quant à elle et je vous invite à consulter les nouvelles qu'elle en rapporte Catherine Gauthier sur le site d'Environnement jeunesse en cliquant [ici](#).



L'élaboration d'un cours en ligne sur les Notions de droit international public

J'ai accepté d'élaborer un cours en ligne pour les personnes inscrites au programme de maîtrise en études internationales de l'Université de Montréal. Le cours de **Notions de droit international public** (INT-6005) deviendra ainsi le cours préalable pour les personnes désireuses de s'inscrire au cours de **Droit des relations internationales** (INT-6050) que je donne depuis maintenant plus de sept (7) dans le cadre de ce programme. Aux fins d'élaboration de ce nouveau cours et pour me familiariser avec l'environnement numérique d'apprentissage de l'Université de Montréal que l'on a dénommé **StudiUM**, je rencontrerai le mardi 13 décembre à 9 h 30 la chargée de développement des cours en ligne à la Faculté des arts et sciences, **Martine Audibert** ainsi que la conseillère pédagogique **Justine Castonguay-Payant**. Je serai accompagné à cette occasion par le directeur du programme de maîtrise en études internationales, mon collègue **Carl Bouchard** ainsi que celui qui m'assistera dans l'élaboration du cours, **François-Xavier Saluden**.

StudiUM

Bon début de semaine!